



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2026-117 Conseil municipal du 28 septembre 2026

Présents : ORHON Rémy, LOIRAT Mireille, CAILLET Florent, COTTINEAU Mélanie, KERVADEC Renan, RICOUL Audrey, BOUYER Arnaud, GOISET Monique, VIEAU André-Jean, RIALET Myriam, AUNEAU Olivier, GOUDE Patrice, BILLEY Bernadette, CUSSONNEAU Anne-Sophie, CADOREL Laure, STADELMANN Francky, BOYER Bertrand, DESMONTS Olivier, MOUTEL-COCHAIS Marine, PARNET Sylvain, TERROM Séverine, ROYER Etienne, LETELLIER Karine, AUBRY Julie, BERLIOZ Déborah, ONILLON Jean-Michel, CHAUVET-GUERIN Aurélien, TERRIEN Alex, POIRIER Nathalie, RAYMOND Nicolas, JUTEAU Antoine, DANIEAU François, PINET Nora, ZAREMBA Jean-François

Excusée(s) : BILLARD Catherine

Pouvoirs : BILLARD Catherine à Nathalie POIRIER

Secrétaires séance : Renan KEVADEC et Antoine JUTEAU

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents ou représentés : 35

Date de la convocation : 22/09/2026

Date de la publication : 30/09/2026

2026-117 FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES

Rapporteur : Arnaud BOUYER

Le tableau ci-dessous détaille l'ensemble des subventions de la section fonctionnement inscrites au budget primitif 2026 dont le montant total s'établit à 2 104€, qui est proposé au vote du Conseil municipal.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-7 ;

CONSIDERANT l'ouverture des crédits au budget primitif 2026, pour le versement de subventions aux associations, au chapitre 65 ;

CONSIDERANT la demande de subvention déposée par l'ARRA, destinée à soutenir l'acquisition d'une œuvre originale de Félix Benoit, représentant le château d'Ancenis ;

CONSIDERANT l'erreur de libellé de la délibération n°2026-084 attribuant une subvention à l'USEP en lieu et place du GASCEPAC affilié à l'USEP ;

CONSIDERANT l'examen et avis des dossiers de demandes par les commissions ;

CONSIDERANT l'intérêt des projets entrepris par ces associations ;

Après avis de la commission éducation enfance jeunesse en date du 15 juin 2026.

Après avis de la commission sports événements animation commerce en date du 9 juin 2026.

Après avis de la commission culture patrimoine mémoire en date du 15 septembre 2026.

Après avis de la commission finances, ressources humaines et système d'information du 18 juin 2026.

Patrice GOUDE ne participe pas au vote en tant que membre du bureau de l'association Solidarité St Jo.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 35

Votants : 34

Abstentions : 0

Exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

ATTRIBUE les subventions aux associations pour les montants et objets figurant dans les tableaux ci-avant au titre de l'exercice 2026.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION	DÉTAIL
ARRA	504 €	Acquisition d'une œuvre de Félix Benoist
GASCEPAC (affilié à l'USEP)	1 400 €	Soutien au sport scolaire
Solidarité Saint-Jo	200 €	Collectif Festisol
TOTAL	2 104€	

ARRETE que les conditions de versements de ces subventions seront indiquées dans le courrier de notification de cette décision aux associations.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

PRECISE que les crédits nécessaires ont été ouverts au budget primitif pour 2026.

Le Maire,
Rémy ORHON




Les secrétaires de séance,
Renan KERVADEC



Antoine JUTEAU



Publication sur le site internet le : **29 SEP. 2026**

Transmission au contrôle de légalité le :

Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.